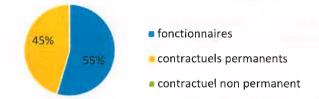
# SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023



Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.

#### Effectifs

- 11 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023
  - > 6 fonctionnaires
  - > 5 contractuels permanents
  - > 0 contractuel non permanent



Aucun contractuel permanent en CDI

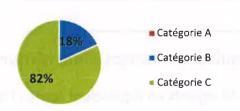
Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

# Caractéristiques des agents permanents

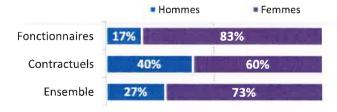
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	17%		9%
Technique	33%	40%	36%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation	50%	60%	55%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



## Répartition par genre et par statut

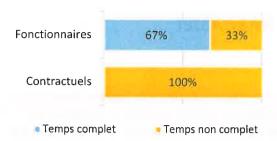


## Les principaux cadres d'emplois

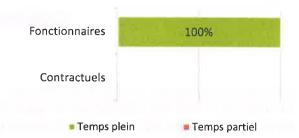
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints d'animation	45%
Adjoints techniques	36%
Rédacteurs	9%
Animateurs	9%

# Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



## La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière Animation Fonctionnaires 67%

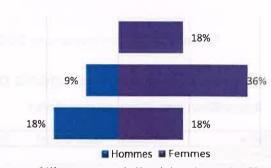
Contractuels 100%

# Pyramide des âges

## En moyenne, les agents de la collectivité ont 39 ans

Âge moy des agents pe		
Fonctionnaires	46,67	
Contractuels		—— de 50 ans et +
permanents	29,50	
Ensemble des	20.06	de 30 à 49 an
permanents	38,86	
Tranche (	d'âge	de - de 30 ans

# Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

# \_ Équivalent temps plein rémunéré

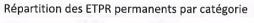
# 🏓 10,53 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

> 6,39 fonctionnaires

> 4,14 contractuels permanents

> 0,00 contractuel non permanent

19 165 heures travaillées rémunérées en 2023



Catégorie B
Catégorie C
Catégorie C

7,98 ETPR

# — Positions particulières

Aucune position particulière

### Mouvements

En 2023, 11 arrivées d'agents permanents et 7 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 1	Effectif physique au 31/12/2023
7 agents	11 agents

cf. page 7

Variation de entre le 1er janvier et		
Fonctionnaires	Ä	-14,3%
Contractuels	71	5 agents
Ensemble	71	57,1%

## Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	71%
Démission	14%
Départ à la retraite	14%

## Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	64%
Remplacements (contractuels)	36%
Variation des effectifs	

leffectif physique rémunere ou 31/12/2023 - effectif physique théorique

# Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- 🖐 Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 峰 6 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

ሉ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

# - Sanctions disciplinaires

Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023

## Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>eme</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>eme</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

# **Budget et rémunérations**

## Les charges de personnel représentent 56,32 % des dépenses de fonctionnement

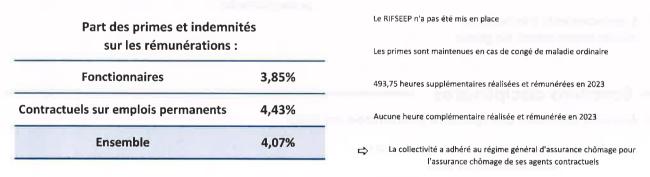
Budget de fonctionnement*	757 757 €	Charges de personnel*	426 766 €	$\rightarrow$	Soit 56,32 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global		postorii			
Rémunérations ann			244 925 €		Rémunération - emploi non
emploi permanent :			0.072.6		permanent :
Primes et indemnités v IFSE :	ersees :		9 973 €		0€
CIA:			4 867 € 963 €		
Heures supplémentair		nentaires :	6 325 €		
Nouvelle Bonification	ndiciaire :		2 883 €		
Supplément familial de	e traitement :		1 149 €		
Complément de traite	ment indiciaire (C	CTI)	0 €		

## Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Caté	gorie B	Catégorie C		
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative			S			S	
Technique					23 805 €	S	
Culturelle							
Sportive					-		
Médico-sociale							
Police							
Incendie							
Animation			S	S	S	S	
Toutes filières			S	S	22 536 €	22 322 €	

s secret stausaque apoliqué en dessous de 2 ETPR

# La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 4,07 %



#### 🖐 IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

		Fonctionnaires					Contractuels sur emploi permanents					
Montant annuel moyen par ETPR		Femmes			Hammes			Femmes			Hommes	
moyen par cirk	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A												
Catégorie B	S	s										
Catégorie C	381 €	80 €	17%	5	S							

s i secret statistique appliqué en des ous de 2 ETPR

#### Absences -

- En moyenne, 40,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire
- En moyenne, 6,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	11,19%	1,70%	6,87%	
Taux d'absentéisme médical (toutes absences	11,19%	1,70%	6,87%	
pour motif médical)  Taux d'absentéisme global	11 100/	1 700/	6.979/	
(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	11,19%	1,70%	6,87%	

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 🏓 88,9 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

### Accidents du travail

Aucun accident du travail déclaré en 2023

# Prévention et risques professionnels

- → ASSISTANTS DE PRÉVENTION

  Aucun assistant de prévention désigné dans
  la collectivité
- FORMATION
   2 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

# — Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

## Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

#### DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels



- En 2023, 9,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour
  - Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023
- 2 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique

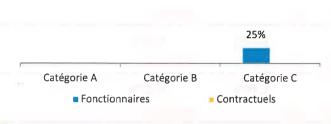


Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,2 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT 100%



🧚 3 044 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT 100 %

# Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance
- Aucune prestation en faveur de l'action sociale de la collectivité

## **Relations sociales**

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2023

# Précisions méthodologiques

#### 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

#### Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

## <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

#### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité. paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation,

## 🌺 En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

### Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication: septembre 2024

Version 1